Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260605-D202640-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
29 mai 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Anouk PERON, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absent excusé : Loïc MARREC qui a donné procuration à Isabelle LE BIHAN, Gaëlle GOUZAC'H qui a donné procuration à Delphine ROUSIC et Christophe FAVE qui a donné procuration à Eric COZIEN.

Secrétaire de séance : Noël-Luc BOSSER

DELIBERATION N°D-2026-40

Objet : proposition pour la composition de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

Rapporteur : Tristan BREHIER, Maire

Les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement des commissions communales des impôts directs en applications de l'article 1650-1 du code général des impôts.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La commission est composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (communes de plus de 2 000 habitants). Ces commissaires sont désignés par le Directeur départemental des services fiscaux sur une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Il revient au Conseil municipal de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants parmi lesquels seront choisis les membres composant la C.C.I.D. de LAMPAUL PLOUARZEL.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260605-D202640-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, propose la liste suivante :

LISTE DE MEMBRES POUR LA C.C.I.D.		
Yann KEREBEL	Jean-Yves LE BARS	Gaëlle GOUZAC'H
Loïc MARREC	Nicolas BEAUMOIS	Delphine ROUSIC
Isabelle LE BIHAN	Noël-Luc BOSSER	Morgane LE GALL
Anouk PERON	Didier RENAUD	Lydia LE VOURCH
Vincent MARIETTE	Christophe FAVE	Marthe LE MOIGNE
Béatrice BIENASSIS	Eric COZIEN	
Michel JOURDEN	Thierry BAUDOIN	
Marie MORGANT	Anne JOURDAIN	
François LE BERRE	Michaël ROCHE-KERMARREC	
Brigitte JAMET	Gaëlle CABON	

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 05 juin 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)